



Visite médicale thc suspension permis

Par **Mel33**, le **03/08/2015** à **14:44**

Bonjour,

je me suis fait contrôler par la gendarmerie. Ils m'ont suivis jusqu'à ce que je me gare, j'avais éteint ma voiture et fermé les portes. Ont-ils quand même le droit de me contrôler ? ensuite contrôle des papiers et thc. Ils ont fouillé mon sac et trouvé 2 grammes de feuille de cannabis, ils n'ont même pas attendu le résultat du test salivaire et m'ont conduit direct aux urgences pour la prise de sang alors que le résultat du test n'était pas fait et, cerise sur le gâteau, perquisition chez moi. Croyez moi, c'est traumatisant. Ils ont retourné toute ma chambre pour trouver 10 g de résidu de feuilles. Ils étaient très irrespectueux, rigolaient entre-eux, lançaient des vanes alors que moi je ne leur ai, à aucun moment, manqué de respect. Franchement, je suis dégoûté car je fume très peu et jamais avant de prendre le volant. Cela ne fait que 2 ans que j'ai mon permis, je n'ai aucun antécédent, j'ai 6 mois de suspension.

K'aimerais savoir dans combien de temps aura lieu le test urinaire ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **03/08/2015** à **16:46**

Bonjour,

Les gendarmes vous ont suspecté de consommer des substances interdites, vous étiez au volant de votre voiture, ils vous ont suivi, ils vous ont contrôlé alors que vous étiez arrêté, il n'y a rien qui montre une quelconque erreur de procédure de votre part. Oui, ils avaient le

droit d'agir ainsi.

Pour la date de la visite médicale, des tests, des analyses préalables, c'est du ressort de votre préfecture, posez-leur la question.